



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité  
Bureau de la citoyenneté  
Section Réglementation Générale

**CENTRES AGRÉÉS POUR RÉCUPÉRATION DE POINTS**

**Vous pouvez récupérer jusqu'à 4 points si vous participez à une formation spécifique organisée sous la forme d'un stage de deux jours. Cette formation est possible qu'une seule fois tous les 12 mois.**

**Ces stages sont payants. Le paiement est destiné à couvrir les frais pédagogiques.**

**Le conducteur est libre de choisir le lieu de stage qui peut se situer en dehors de son département de résidence.**

**Les stages sont assurés par des organismes agréés par la préfecture dont voici la liste :**

<b>Actiroute</b>	0800 861 866 <a href="mailto:info@actiroute">info@actiroute</a>
<b>France stage permis</b>	09 72 12 25 95 <a href="mailto:contact@francestagepermis.fr">contact@francestagepermis.fr</a>

*Mis à jour le 24/03/2022*